
Compte rendu de la réunion de bureau du 27 janvier 2018

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 07 janvier 2018

**Présents : 5 BASSI-LEGER Monique - BOISSON Anne – FREZAT Etienne –
LEGER Fernand - GUILLARD Paul -**

Excusés : 2 ARNAUD Denys - ANDRE Brigitte

Absent : 0

Pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Monique BASSI-LEGER

Cette réunion a été entièrement consacrée au budget 2018

Délibérations

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Syndical réuni sous la Présidence de Madame Monique BASSI-LEGER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Monique BASSI-LEGER Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	4 066,04 €	10 205,58 €	2 927,32 €	29 291,29 €	6 993,36 €	39 496,87 €
RESULTAT ANNEE		6 139,54 €		26 363,97 €	6 139,54 €	
Résultats reportés après affectation		6 432,22 €	-21 031,99 €			-14 599,77 €
Résultats de clôture		12 571,76 €		5 331,98 €		17 903,74 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
RESULTAT AVEC LES RAR		12 571,76 €		5 331,98 €		<u>17 903,74 €</u>

Après en avoir délibéré, les membres du bureau approuvent et votent le compte administratif 2017.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018

Les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent et votent le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 22 571,76 €

INVESTISSEMENT : 33 003,13 €

Divers :

Travaux 2018 : *Le budget prévisionnel 2018 tient compte de la réalisation de la plateforme de traite sur le chemin EDF. Visiblement l'entreprise Boutin retenue initialement ne donne pas suite à mes messages répétés, nous allons devoir contacter l'autre entreprise sollicitée (Alpes environnement) dont le devis était 3000 euros plus cher .Ce surcout sera donc à notre charge car le dossier a été retenu par les financeurs suivant le devis fait par l' Ets BOUTIN .*

La réunion est close à 12 h.

Monique BASSI-LEGER, Présidente

